Sud Groupe G F I

Les yeux de SUD

Le journal du syndicat SUD Groupe GFI

15 Février 2012 N°74

SOMMAIRE

Anniversaire, négociations, nouvelle messagerie : page 1
Gestion de carrière des femmes, Santé, DS, adhésion : page 2

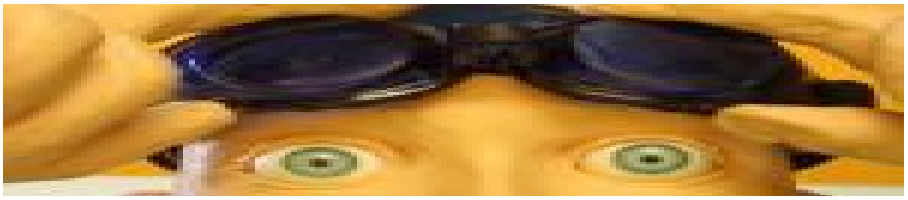

« Faut se dire ce qui va pas et pas avoir peur de s'engueuler, mais après le plus important c'est de rester unis. »
Serge Valy

Déjà 12 ans, déjà 5 ans

Il fut un temps (les années 90) ou la CFDT était le premier syndicat à GFI. Elle était alors menée et animée avec fougue par notre camarade Serge Valy, qui était secrétaire du CCE et l'homme-clé des négociations à GFI.

En juin 1999, alors qu'on attendait la loi Aubry 2 sur la RTT des cadres, les dirigeants de la fédération CFDT de notre branche ont décidé de signer un accord RTT scandaleux (que nous subissons toujours) avec le syndicat patronal SYNTEC (et la CFE-CGC). Ni les adhérents, ni même les DS CFDT des SSII, n'ont été consultés.

Serge Valy engueule vertement ces syndicalistes professionnels isolés des salariés, et écrit dans le tract CFDT GFI mensuel tout le mal qu'il pense de cet accord et de cette signature. La hiérarchie de la CFDT lui retire aussitôt son mandat de Délégué Syndical Central (là encore sans consulter les adhérents de GFI, qui soutenaient massivement Serge) : il n'a plus que le droit de cotiser et de se taire.

Il entraine avec lui ses camarades CFDT de la région Rhône-Alpes (à GFI, Unilog, Sogeti...) pour créer fin 1999 le syndicat *SUD (Solidaires, Unitaires Démocratiques) Commerce et Services Rhône-Alpes*, et en juin 2000 *SUD Groupe GFI* où adhèrent la plupart des cfdtistes des autres entités de GFI, et de plus en plus de non-syndiqués. Son charisme, son activité sans répit, l'action quotidienne des militants et des élus fait le reste : fin 1999 nous ne sommes qu'une dizaine d'adhérents, mais plus de 50 fin 2004; parti de zéro en 2000, *SUD Groupe GFI* recueille 47% des voix en 2003 aux premières élections de CE synchronisées dans toute l'UES.

Serge Valy est décédé en février 2007.

Salut Serge ! 5 ans après, l'aventure SUD-Solidaires continue de plus belle (avec notamment le développement de *Solidaires Informatique*), **mais tu nous manques toujours.**

Paritaire du 14 février

NAO : toujours rien à voir

La direction avait annoncé un début des NAO (salaires, égalité hommes-femmes) en février. Et en fait non, c'est reporté à mars. Pour la direction, nos salaires c'est pas prioritaire. On le savait déjà...

GPEC : belle théorie, incompatible avec la réalité du management de GFI

Un consultant issu de CAP Gemini a travaillé avec la DRH pour préparer la stratégie de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences. La présentation faite aux syndicats en séance de négociation est très satisfaisante pour l'esprit, ça fait même rêver... Mais ce n'est pas du tout compatible avec les usages ayant cours à GFI depuis 15 ans. Alors comment faire ? Former les managers ? Depuis des années la DRH dit qu'elle les forme et sur le terrain nous sommes obligés de constater que, par exemple, la charte du manager est morte d'avoir été oubliée par tous ceux qui en avaient besoin.

Droit syndical : rien

Un mois après la dernière réunion de négo, rien de nouveau. Bravo !

Tracts envoyés avec les bulletins de salaire : la direction s'obstine à les refuser

Pour remplacer les tracts papier elle propose de les mettre à disposition dans l'intranet GFI (on y accéderait d'un simple clic à partir de l'appli CRA35). Mais pour les voir, il faut que chaque salarié décide d'aller consulter des tracts au moment où il saisit son CRA : il est très peu probable que les salariés pressés d'en finir avec cette corvée (en particulier les salariés en clientèle qui n'ont pas accès à internet sur leur lieu de travail) prennent du temps pour aller lire des tracts ! Et en plus cet espace est contrôlé par la direction : le salarié lambda ne craindra-t-il pas que ses moindres clics soient surveillés ? L'intranet c'est pas rassurant.

Nous l'avons dit et redit : refuser l'envoi du tract papier c'est vouloir nous empêcher de vous informer, et c'est assez minable.

Messagerie GFI :

Ca va avec Office 365 pour la messagerie?

Un de nos élus nous avait préparé un texte très virulent sur la nullité de la nouvelle interface. Patatrac : dsi_support vient de régler presque tous ses problèmes : il fallait juste décocher l'option « Utiliser les fonctions d'accessibilité pour les personnes à acuité visuelle réduite". » (Faut le voir pour le décocher, aussi ! ;-)) **Merci à l'équipe dsi_support !**

Pour nous lire sur internet: **http://sudgfi.free.fr**
Pour nous écrire: **sudgfi@free.fr**
ou : 9 rue Jeanne d'Arc 44000 NANTES

Union syndicale Solidaires

La gestion de carrière des femmes à GFI

T'es pas chef : t'es une femme (épisode 1)

Mme D. encadre une équipe d'opérateur-trice-s de saisie qui saisissent pour une mutuelle des demandes de remboursement de frais de santé (et des réponses à des opérations marketing). Mme D. n'est pas cadre, et pourtant elle embauche, encadre, planifie, gère la relation client. Son pouvoir a deux restrictions : interdiction d'embaucher en CDI (presque tou-te-s les salarié-e-s sont en CDD car l'activité est cyclique selon les saisons) et d'accorder des primes.

Le jour où une salariée attaque GFI parce qu'elle est licenciée à la fin de son n-ième CDD (au mépris de la loi), le DRH Groupe envoie un mail furieux à Mme D., lui reprochant de mal faire son travail de manager. Manager ? Et même pas cadre ? Oui, ça existe : pour les femmes !

Mme D. demande alors clairement d'être non seulement augmentée mais surtout reconnue au statut de cadre et au coefficient qui doivent être les siens puisque correspondant au poste de manager qu'elle occupe depuis de nombreuses années en donnant toute satisfaction. Après plusieurs réponses vagues ou promesses non tenues par son directeur de région, elle lui montre le formulaire de saisine du Conseil de Prud'hommes : il accepte alors enfin de faire la demande au comité salaire de GFI de cette reconnaissance et d'une augmentation de salaire ; le comité les lui accorde aussitôt.

Mais le salaire de Mme D. (27400 € brut/an) est toujours très loin des salaires pratiqués à GFI pour des postes comparables ! Mme D. est donc victime d'un traitement défavorable à situation comparable, ce qui est la définition légale de la discrimination. SUD GFI a écrit à ce sujet à Mme la Directrice des Ressources Humaines du Groupe GFI, elle qui nous a tant vanté la nouvelle politique de GFI : les managers auraient été vivement incités à étudier le cas des femmes moins payées que la moyenne de leur catégorie ! Tout à fait le cas de Mme D. ! Pourtant son cas n'a pas été traité. Etonnant, non ? (N'aurait-il pas été étudié par le directeur de région qui l'avait volontairement discriminée pendant des années ?) Les pratiques de discrimination illégale ont donc la vie dure. Le seul changement c'est que ce directeur discriminateur a depuis été promu (et lui, il a certainement été augmenté au niveau correspondant à son nouveau poste). Et il n'a pas honte.

Conformément à nos statuts démocratiques, les adhérents SUD GFI de GFI IP ont élu Laurent Calvet comme second Délégué Syndical à GFI IP (il y a 2 DS à GFI IP car il y a plus de 1000 salariés; idem pour la région IdF).

Laurent vient renforcer l'équipe des DS et RS SUD Groupe GFI, tous prêts à vous défendre :

Jacques Alayrac (Toulouse) 05 63 79 52 18
Malik Belkadi (Nantes) 06 88 49 86 88
Vincent Bracchetti (GFI IP) 06 70 49 84 93
Laurent Calvet (GFI IP) 06 70 11 24 62
Didier Faye (Lyon) 06 11 13 13 59
Dominique Gehant (Némausic, Nîmes) 04 66 28 78 61
Antoine Huot (Grenoble) 06 68 52 34 44
Bernard Janisset (RS au CE de GFI IP) 06 66 21 41 22
Alain Kaing (Ile-de-France) 06 60 71 36 30
Jean-Luc Louis (Ile-de-France) 06 74 20 89 73
Laure Netz (Sophia) 06 09 34 78 20
Francesco Propato (Progiciels) 06 88 72 21 36
Régis Schafran (RS au CE de GFI Nord) 03 28 60 26 99
Alexis Zadounaïsky (Délégué Syndical Central) 06 75 24 70 09

COUP DE FROID SUR LA SANTE

Depuis le 1er octobre 2011, le gouvernement a augmenté de 3,5% la taxe sur les complémentaires santé (ce qu' on appelle communément « mutuelle » même si ce n'est pas toujours une mutuelle, d'ailleurs à GFI ce n'en est pas une mais une compagnie d'assurance). La direction de GFI a décidé de répercuter une partie de cette hausse aux salariés dès 2012 , alors que dans le contrat signé en janvier 2011 il est clairement stipulé qu'il n'y aurait pas d'augmentation jusqu'en 2013.

Le coût global annuel de cette hausse de taxe est de 90K€. Les élus SUD GFI ont demandé que GFI le prenne en charge. **LA DIRECTION REFUSE**

Nous constatons à nouveau le peu d'intérêt que M.Rouaix porte aux salariés : il considère que 90 K€ c'est trop pour GFI, aux salariés de payer, même si les revenus de beaucoup sont faibles, et même si nous pouvons craindre des sacrifices supplémentaires encore plus importants à l'avenir. Car où en sommes-nous dans la gestion de notre régime d'assurance avant cette nouvelle attaque ?

Ensemble du Personnel

GFI INFORMATIQUE

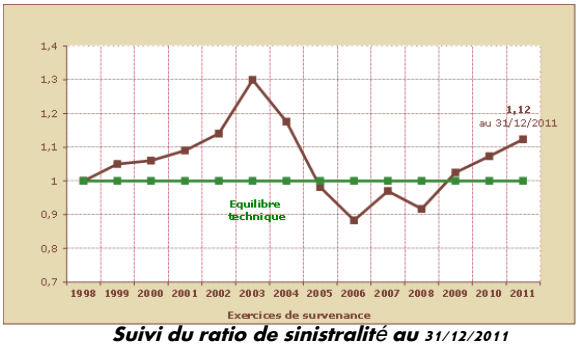

Suivi du ratio de sinistralité au 31/12/2011
Taux = total consommé/total cotisé

La commission de suivi a étudié le dossier fourni par notre courtier Verspieren le 19 janvier 2012. Ce dossier fait apparaître que si l'intégration en 2011 du périmètre GFI IP a eu un effet plutôt positif sur nos comptes, par contre le taux global atteint en 2011 (1,12) est en augmentation d'environ + 0,04 sur celui de 2010. C'est essentiellement dû à la politique actuelle du gouvernement qui fait payer aux salariés, par ricochet, les augmentations des taxes sur la protection sociale.

Conclusion : pour éviter une hausse très importante en 2013 (qui sera certainement exigée par nos assureurs santé et prévoyance) la commission va devoir trouver une **équation raisonnable** entre **baisse de prestations** et **augmentation des cotisations**, mais en n'espérant rien de plus que le minimum obligatoire pour ce qui est de la participation de l'entreprise GFI. **M. Rouaix nous a bien souhaité bonne santé en janvier... mais à nos frais !**

Dernière minute : Nous apprenons de la direction que le 9 février une salariée de GFI a tenté de mettre fin à ses jours au siège du groupe à St Ouen. Cet événement dramatique et exceptionnel a donné lieu à la déclaration d'un accident du travail comme le prévoit la loi, et sera abordé lors de la réunion du CHSCT de GFI IDF prévue le jour où nous livrons ce tract (15 février).

✂----------

NOM : Prénom: Qualification :
Date de naissance : / / Téléphone perso : Téléphone pro :
Adresse :
Code postal : Ville : adresse e-mail perso :
Société (IP, Informatique, Progiciels, etc.) : Ville/Agence :
Date : / / Signature :

Pour adhérer à SUD Groupe GFI : retourner ce bulletin complété et signé à

Syndicat SUD Groupe GFI - U.S. Solidaires 9 rue Jeanne d'Arc 44000 NANTES